

**DEPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE  
ARRONDISSEMENT DE CHINON  
COMMUNE DE CHAVEIGNES  
2 C Le Bourg  
37120 CHAVEIGNES**

J'ai l'honneur de vous informer que le Conseil Municipal se réunira à la salle des fêtes de la Mairie de CHAVEIGNES le :

**Mardi 2 mars 2021 à 19 h 00**

Et vous prie de bien vouloir assister à cette séance.  
Veuillez agréer l'expression de mes sentiments les plus dévoués.

Le Maire,  
Philippe DUBOIS

**ORDRE DU JOUR**

- ✓ Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 14 janvier 2021,
- ✓ Berger-Levrault – Segilog : Renouvellement du contrat de cession des droits d'utilisation des logiciels et prestations SEGILOG,
- ✓ Voirie communale : Classement de parcelles et de chemins ruraux en voies communales,
- ✓ Investissements 2021,
- ✓ Renouvellement d'adhésions : Office de Tourisme et CPIE (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement),
- ✓ Avis sur la demande d'enregistrement au titre de la législation sur les ICPE présentée par la SCEA ELIPORC en vue de la restructuration de son élevage porcin situé au lieu-dit « Les Varennes Bourgneuf » à Courcoué,
- ✓ SIEIL : Rapport d'activité annuelle d'éclairage public 2019,
- ✓ SAUR : compte de gestion service de l'assainissement 2020,
- ✓ Contrat Local de Santé – Pays du Chinonais : Désignation d'un élu référent santé,
- ✓ Délégations du Maire : décisions prises dans le cadre des délégations accordées par le Conseil Municipal,
- ✓ Questions et informations diverses :

**Séance du 2 mars 2021**

L'an deux mille vingt et un, le deux mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 25 février 2021, s'est réuni à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Philippe DUBOIS, Maire,

**Etaient présents :** DUBOIS Philippe, LAMBESEUR Raymond, MANCEAU Françoise, MONTAS Alain, DIEU-COURREGES Cynthia, ARNAULT Arlette, JEAN Catherine, AUBERT Laurent, RIBOT Sylvain, PLANA Jacques, MARÉCHAUX Pascal, MÉRON Marie-Rose, MARÉCHAUX Olivier,

Absent : SÉCHET Emilie (pouvoir à Arlette ARNAULT), LEFEVRE Pierre (pouvoir à Catherine JEAN),

A été élue secrétaire de séance : Françoise Manceau

**La réunion, initialement prévue le 17 février n'ayant pu se tenir, celle-ci a été reportée ce jour, 2 mars 2021 à 19h. Une nouvelle convocation avait donc été envoyée aux élus le 25 février 2021.**

### **Délibération 2021 03 02-01**

#### **Approbation compte-rendu conseil municipal du 14 janvier 2021**

Après diverses observations reçues et corrigées en amont de la réunion, le compte-rendu de la séance du 14 janvier 2021 est approuvé à l'unanimité.

### **Délibération 2021 03 02-02**

#### **Contrat de cession des droits d'utilisation des logiciels et prestations Ségilog / Berger-Levrault**

Monsieur le Maire présente la proposition de renouvellement du contrat de la société Ségilog - Berger Levrault, pour une durée de 3 ans ( du 01/04/2021 au 31/03/2024 )avec les prestations suivantes :

- « Cession du droit d'utilisation » (cession du droit d'utilisation des logiciels existants et à venir, développement de nouveaux logiciels) : ..... 2 088.00 € HT annuel
- « Maintenance et Formation »  
(obligation de maintenance et formation des logiciels créés par SEGILOG Berger Levrault) ..... 232.00 € HT annuel

#### **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents**

- **Accepte** la proposition de renouvellement du contrat de la société Ségilog - Berger Levrault pour un montant annuel de 2 088.00 € HT, pour une durée de 3 ans à compter du 01/04/2021, auquel s'ajoute la maintenance de 232,00 € HT,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la proposition,
- **Charge** Monsieur le Maire de la bonne exécution de la présente délibération.

#### **Arrivée de Sylvain RIBOT à 19h15**

### **Délibération 2021 03 02-03**

#### **Classement des parcelles et de chemins ruraux en voies communales**

Monsieur le Maire rappelle, au conseil municipal, le récent déclassement des RD 757 (Route de Tours et Avenue de la Coupure du Parc en agglomération) et RD 20 (portion délaissée de l'ancien embranchement de le Route de Braslou) du domaine public routier départemental vers le domaine public routier communal. Il convient donc d'acter le classement au sein de la voirie communale des portions rétrocédées, soit une longueur de 2 233 ml en tout.

Il expose aussi que certaines voies de dessertes d'habitations doivent être prises en compte et qu'il convient de mettre à jour le tableau de classement des voies communales. Ce tableau recense les mètres linéaires de voirie (21507ml) et ces longueurs sont déterminantes pour le calcul de diverses dotations annuelles.

Vu le Code de la Voirie Routière, et notamment son article L 141-3, modifié par la loi 2010 -788 du 12 juillet 2010 – article 242,

Considérant le déclassement, par le conseil Départemental, de la RD 757 pour la portion en agglomération, dénommée Route de Tours et Avenue de la Coupure du Parc, du domaine public routier départemental vers le domaine public routier communal, soit 1 993 ml.

Considérant le déclassement de la RD 20 pour la portion délaissée de « l'ancien embranchement de le Route de Braslou », du domaine public routier départemental vers le domaine public routier communal, soit 240 ml,

Considérant que la voie dénommée « Allée du Gué Roger » (suivant délibération du 10/04/2012) appartient déjà au domaine privé de la commune (parcelle ZN 93) pour 70 ml,

Considérant que la voie dénommée « Allée de Verrières » appartient déjà au domaine public de la commune pour 146 ml,

Considérant que la voie dénommée « Chemin Route de Tours » appartient déjà au domaine public de la commune pour 108 ml,

Considérant que la parcelle ZN 58 d'une contenance de 275 m<sup>2</sup> dans le prolongement du « Chemin Route de Tours » appartient déjà au domaine privé de la commune pour 48 ml,

Considérant que le classement envisagé au sein de la voirie communale n'a pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par les voies précitées et qu'il n'est donc pas nécessaire de procéder à une enquête publique,

Le Maire propose à l'assemblée qu'il soit procédé au classement des voies précitées dans la voirie communale de la commune de Chaveignes et de mettre à jour le tableau général de classement.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité**

- **Décide** de procéder au classement des voies ci-dessus énoncées dans la voirie communale de la commune de Chaveignes.
- **Dit** que le tableau est mis à jour sur le fondement de la présente décision et s'établira comme ci-dessous :
- **Charge** Monsieur le Maire du bon aboutissement de cette délibération.

TOTAL DES VOIES COMMUNALES			21 507	au 31/12/2020
Adresse	Catégorie	N°	Longueur	Réf de document
De l'entrée de l'agglomération côté Richelieu à la sortie de l'agglomération Rue des Lisons	VC	757	1 993	notification du département en date du 29/01/2021
De l'ancien embranchement de la route de Braslou au croisement de la RD 20 Buisson Penot	VC	20	240	notification du département en date du 29/01/2021
Parcelle ZN 93 Allée du Gué Roger	VC	166	70	DM 2012 04 10 03 et DM 2021-02 17-03
CR 45 du Chemin Route de Tours à la dernière habitation Allée de Verrières	VC	167	146	DM 2021 03 02 03 du 03/02/2021
Chemin Route de Tours Parcelle	VC	168	108	DM 2021 03 02 03 du 03/02/2021
Parcelle ZN 58 Chemin Route de Tours	VC	168	48	DM 2021 03 02 03 du 03/02/2021
TOTAL DES VOIES COMMUNALES			24 112	

**Délibération 2021 03 02-04**  
**Investissements 2021**

Monsieur le Maire expose les principaux investissements et travaux qui pourraient être envisagés sur 2021. Il demande aux élus de lister d'éventuels autres investissements.

Voirie : Avenue de la Coupure du Parc et Route de Tours : Il reste à effectuer la pose de l'enrobé sur toute cette portion ; ces travaux sont relatifs à l'aménagement de la RD 757. La réfection du CR 42 dit de Niebled passera en fonctionnement. Si le budget le permet, il pourra être envisager d'intervenir sur d'autres routes de la commune.

M. Ribot dit qu'il faudrait re-lister les routes de la commune afin d'établir un pluriannuel de travaux de voirie.

Les travaux de la Croix Moussé font partis des projets du mandat, tout comme le nouveau lotissement.

Bâtiment : Four communal et abat-sons de l'église : ces travaux font l'objet de demandes de subventions auprès de l'Etat (DSIL) et auprès du Département (FDSR).

Mairie : fenêtres du 1<sup>er</sup> étage et portes du rez-de-chaussée. Les fenêtres du 1<sup>er</sup> étage sont à changer (cela relève de l'investissement). Voir pour des subventions au niveau des économies d'énergies. La peinture extérieure des portes du rez-de-chaussée est à refaire. Les portes et fenêtres de la salle des fêtes sont aussi prévues (ces peintures relèvent du fonctionnement).

Matériels techniques : Il est envisagé l'achat d'une tronçonneuse et d'une élagueuse, ainsi que de nouvelles illuminations ( à prévoir nouveau secteur et prises).

Matériel informatique : Vidéo projecteur, écran et ordinateur portable. « Panneau Pocket » : application pour communiquer et diffuser de l'info plus rapidement vers la population, à télécharger sur un smartphone.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité**

- **Arrêtent** les principaux investissements et travaux pour l'année 2021 comme établi ci-dessus.
- **Charge** Monsieur le Maire du bon aboutissement de cette délibération.

**Délibération 2021 03 02-05**

**Renouvellement d'adhésion : Office du Tourisme et CPIE**

Monsieur le Maire propose de renouveler les adhésions à différents organismes tels que l'Office du Tourisme Azay-Chinon Val de Loire (25€), financé aussi par le budget de la communauté de communes Touraine Val de Vienne et celle du Centre Permanent d'Initiative à l'Environnement (CPIE) Touraine Val de Loire (30 €).

L'Office de Tourisme fait la promotion du tourisme sur notre territoire et offre une vitrine à notre Marché Fermier d'octobre.

Le CPIE était intervenu lors d'un Marché Fermier en effectuant une prestation en rapport avec le thème des plantes médicinales. Il met aussi en place des actions de plantations d'arbres, auprès des collectivités mais aussi des habitants (amandiers, noyers...). La zone du lavoir avait été nettoyée par leur intermédiaire.

Il intervient tout au long de l'année auprès des écoles, des communes et habitants mais aussi par l'intermédiaire du syndicat de la Manse. Les informations sur les sorties « Nature et Chantiers » sont disponibles sur le site : [cpievaldeloire.org](http://cpievaldeloire.org)

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité**

- **Renouvelle** les adhésions auprès de l'Office de Tourisme Azay-Chinon Val de Loire pour un montant de 25 € et du CPIE pour un montant de 30 €.
- **Charge** Monsieur le Maire du bon aboutissement de cette délibération.

**Délibération 2021 03 02-06**

**Avis sur la demande d'enregistrement au titre de la législation sur les ICPE présentée par la SCEA ELIPORC en vue de la restructuration de son élevage porcin situé au lieu-dit « Les Varennes Bourgneuf » à Courcoué**

Monsieur le Maire fait part d'un courrier reçu de la préfecture concernant une demande d'enregistrement au titre de la législation sur les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) présentée par la SCEA ELIPORC en vue de la restructuration d'un élevage porcin situé au lieu-dit « Les Varennes Bourgneuf » à Courcoué. Cette demande a été soumise à enquête publique du 1<sup>er</sup> février au 1<sup>er</sup> mars 2021 à la mairie de Courcoué. L'avis d'enquête publique a été affiché dans les communes concernées par un rayon de 1 km et celles concernées par le plan d'épandage.

La commune de Chaveignes est concernée par le rayon des 1 km et du plan d'épandage et doit donc émettre un avis sur cette demande d'enregistrement au plus tard dans les 15 jours suivant la clôture du registre de consultation.

Monsieur le Maire donne **un résumé de la demande** (issu du dossier sous CD) et précise que l'intégralité du dossier (sous la forme d'un CD) a été mis à disposition des élus. Les habitants pouvaient consulter l'enquête publique en dématérialisation ou directement à la mairie de Courcoué.

L'objectif de la demande consiste en une restructuration intérieure des bâtiments afin de réorganiser les secteurs d'élevage / engraissement. Les diverses mesures concernant les consommations d'eau, le produit des déjections et son épandage, la lutte contre les nuisances de tout ordre (bruit, odeur, gaz, poussière..) sont envisagées et mise en œuvre dans la demande

**Cheptel :**

Avant-projet			Modifications	Après projet		
N° Bat	Cheptel	Place		N° Bat	Cheptel	Place
P1	Engraissement	170	Sans changement	P1	Engraissement	170
P2	Maternité	66	Réaménagé	P2	Post-sevrage	1482
	Post-sevrage	700				
P3	Gestantes verraterie	216	Réaménagé	P3	Engraissement	300
P4	Engraissement	1230	→ Des effectifs	P4	Engraissement	662
P5	Engraissement			P5	Engraissement	860
	Total	2 382			Total	3 474

Le nombre d'animaux présents sur site après projet est calculé en tenant compte d'un « coef animaux équivalent » qui est différent suivant l'âge des porcelets et/ou des porcs charcutiers.

Animaux	Coef animaux équivalent	Effectifs	Animaux équivalent AE
Post sevrage (porcelets)	0.20	1 492	296.4
Engraissement (porc charcutiers)	1	1992	1 992
		Total	2 288

**Eau :**

L'approvisionnement en eau (alimentation et lavage) est estimé à 6 980 m<sup>3</sup>/an soit 19.2 m<sup>3</sup>/jour. Elle se fait par l'intermédiaire d'un forage et en cas de problème, le réseau d'eau public prend le relais (Syndicat d'eau de Courcoué).

**Déjections animales :**

Le volume des déjections produits après projet est de 3 967 m<sup>3</sup> et la surface du plan d'épandage nécessaire est de 503.09 ha répartis sur les communes de Courcoué, Faye la Vineuse, Saint Christophe (86), Chaveignes, Braslou, Razines, Lémeré, Champigny sur Veude et la Tour St Gelin.

Pour la commune de Chaveignes, ces zones d'épandage se trouvent derrière le hameau de Purzon - Le Chilou (ZE31, ZK 27) à la limite de Courcoué, et au niveau de la Courtaudière (ZH 26) et au niveau du Beulion (ZT 19, ZT16, ZT 7, ZT 8, ZT 9, ZT 35).

Différents écrits d'associations et/ou de particuliers ont été reçus (réponses du Syndicat de la Manse et du PNR à une habitante de Lémeré qui a fait suivre les informations).

Les élus s'entendent sur le fait qu'il convient d'être vigilant. Ce type d'exploitation génère de l'activité économique (donc des emplois directs et indirects) mais il faut voir les conditions animales et environnementales de ce dossier. Les nuisances olfactives plus importantes et des épandages plus importants de lisier. M. Pascal Maréchaux fait remarquer, que pour la commune de Chaveignes, la surface utile à l'épandage représente 32ha80 sur les 503ha nécessaires. Les calculs de rotations de transport de lisier par rapport au tonnage ne seront que de 3 par semaine.

M. Jacques Plana fait part d'un avis émis par le syndicat de la Manse sur les prélèvements en eau par forage, les distances au cours d'eau lors des épandages, les rejets et les risques de pollution qui seraient néfastes pour l'environnement.

Un conseiller fait remarque que des panneaux de permis de construire se trouvent sur le site : y-a-t-il un agrandissement ? M. le Maire précise qu'il n'y a pas d'agrandissement, c'est une restructuration interne dans les bâtiments afin de modifier la « maternité » en lieu d'engraissement. M. Ribot précise que le permis de construire concerne un « tracker photovoltaïque » qui va être installé sur le site.

Mme Marie-Rose Méron, élue du syndicat de la Manse, indique qu'elle n'a pas eu connaissance d'un avis du syndicat de la Manse.

Mme Catherine Jean fait part du bien-être animal dans ce type de production, qui n'est pas toujours bien pris en compte.

M. Olivier Maréchaux fait remarquer qu'il a été demandé aux agriculteurs, depuis des décennies par les pouvoirs publics, de produire à pas cher pour nourrir la population française. Que veulent les consommateurs dans leurs assiettes ? Ils sont décideurs de leur nourriture. S'il n'y avait pas de demandes sur ce type de produits, il n'y aurait pas de gros élevages. A l'heure actuelle, les élevages sont suivis tant sur leur mode de production que sur leurs rejets avec des cahiers des charges très stricts et contrôlés par les services de l'Etat...

On ne peut pas vouloir manger à pas cher et ignorer ce type de production.

Monsieur le Maire propose de donner un avis à ce dossier et demande aux conseillers de s'exprimer.

Cynthia Dieu-Courrèges : émet un avis favorable à la demande d'enregistrement avec remarques : Il serait dommage de freiner une activité économique, cependant il convient de protéger la population (nuisances olfactives, bruits...) et d'être vigilant sur le plan environnemental (rejets d'épandage).

Sylvain Ribot : émet un avis favorable en s'accordant sur les remarques ci-dessus exprimées.

Raymond Lambeseur : émet un avis favorable en axant sur l'importance de respecter le volet environnemental et aussi les routes de la commune qui souffrent beaucoup au passage des engins d'épandage.

Pascal Maréchaux : émet un avis favorable en s'appuyant sur l'aspect environnemental du cahier d'épandage et la maîtrise des odeurs, qui sont retracés dans le dossier fourni à l'appui de cette enquête.

Catherine Jean émet un avis défavorable (vote pour M. Lefevre).

Olivier Maréchaux émet un avis favorable.

Jacques Plana n'émet ni d'avis favorable ni défavorable. Il précise ses inquiétudes sur les épandages et donc sur la qualité des cours d'eau environnants. Selon lui le dossier n'aborde pas suffisamment ce point.

Arlette Arnault émet un avis favorable (vote pour Mme Séchet).

Marie-Rose Méron émet un avis favorable en insistant sur les contrôles que les différents services de l'état doivent faire.

Laurent Aubert émet un avis favorable.

Alain Montas émet un avis favorable.

Françoise Manceau émet un avis favorable et note que dans le dossier, il est fait mention de l'approvisionnement pour l'alimentation des porcs qui se ferait en local, ce qui est bien pour l'activité économique du territoire.

M. le Maire émet un avis favorable et expose qu'il faut faire confiance aux services de l'Etat dont le rôle est de vérifier, de contrôler, de suivre ces dossiers pour que toutes les conditions soient respectées.

M. le Maire précise qu'à l'issue de la procédure, la préfète d'Indre-et-Loire sera amenée à prendre un arrêté préfectoral d'enregistrement, éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires, ou, le cas échéant, un arrêté de refus, pour la demande d'enregistrement présentée par la SCEA Eliporc.

Les élus s'accordent sur le fait qu'il convient d'être vigilant sur ce dossier, pour tous les aspects suivants : Respect de l'animal, respect des clauses environnementales et respect des populations environnantes au site.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à 12 avis favorables, 2 avis défavorables et 1 sans avis**

- **Emet** un avis favorable à la demande d'enregistrement en demandant que le dossier soit examiné avec beaucoup de vigilance par les services de l'Etat sur les aspects suivants : respect de l'animal, respect des clauses environnementales et respect des populations environnantes.
- **Charge** Monsieur le Maire de transmettre cet avis au représentant de l'Etat.

### **Délibération 2021 03 02-07** **SIEIL : rapport annuel éclairage public 2019**

Monsieur Lambeseur délégué au SIEIL fait part de la réception du rapport annuel 2019 de l'éclairage public (audit patrimonial). Le SIEIL, auprès duquel la commune a délégué la compétence « éclairage public » depuis le 01/07/2015, gère la maintenance de son parc mais aussi les travaux neufs. Le rapport rend compte des réalisations au cours de l'exercice 2019.

Il expose l'utilité de ce rapport.

La mise à jour des audits patrimoniaux et les rapports annuels d'activités via les données d'exploitation sont des outils permettant une vision complète et précise pour des investissements futurs.

L'enjeu de ce document est de faire un focus sur le patrimoine communal, d'interpeller l'ensemble des élus, acteurs de l'éclairage public sur les moyens d'accélérer la transition énergétique et donc de réaliser des économies sur les budgets.

Le rapport fait état du parc d'éclairage public de Chaveignes qui comporte 9 armoires électriques et 159 luminaires. Il est bon dans l'ensemble. Les armoires peuvent bénéficier d'une mise en sécurité, de commande, des raccordements d'ensembles lumineux et des réseaux restant prioritaires dans les travaux.

De plus, 2 armoires n'ont pas d'horloges astronomiques (La Forge et les Lisons).

Il faudrait prévoir cette mise en sécurité ainsi que le renouvellement de luminaires d'ancienne génération.

La priorité est mise sur les appareils vétustes à fort potentiel d'économie d'énergie tels que les luminaires de type « boule » (les lampes à mercure ballon fluo sont interdites à la vente depuis 2015, leur remplacement est source d'économie d'énergie) : 1 luminaire est doté d'une lampe de ce type (Rue de Verrières).

Le SIEIL est à la disposition des élus afin d'expliquer plus particulièrement cet audit ainsi que les travaux et planning de réalisation éventuel.

Cependant certains luminaires ne sont plus actifs, ceux du Rond-Point de Chauvin (19 points) : Ces points lumineux ont été rétrocédés par le Département, à charge à l'époque, pour la commune de payer les factures de consommation d'électricité et de maintenance. Trop coûteux en électricité, les élus de Chaveignes ont décidé, il y a plusieurs années, de stopper l'éclairage public sur ce rond-point. Le Département a donc posé des plots lumineux bleus.

Mais il s'avère que ces 19 points sont pris en compte dans l'audit et surtout dans la facturation maintenance communale annuelle.

Après vérification, le nombre réel de luminaires présents sur la commune est de  $162 - 19 = 143$ .

M. Lambeseur rajoute que la cotisation statutaire qui était de 0.80 €/habitant depuis décembre 2018 passera à 0.85 € en 2021 pour atteindre 1.05 € en 2025. Et, le coût de maintenance par point lumineux (facturé en 2020 à 21.01 €) sera de 22.53 € en 2021 et à terme en 2025 à 28,63 € (Une potentielle économie d'environ 430 € dès 2021 pourrait être envisagée).

Il est proposé **de ne pas valider** le rapport, et de demander que les points lumineux inactifs soient retirés (19).

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité**

- **Ne valide pas** le rapport annuel d'éclairage public, au motif que celui-ci reprend des points lumineux qui ne sont pas actifs,
- **Demande** que les points lumineux inactifs (Rond-point de Chauvin - armoire AJ : 19 points), soient retirés du parc d'éclairage public de la commune de Chaveignes et donc de la facturation annuelle de maintenance,
- **Arrête** le nombre de points lumineux sur l'ensemble de la commune à 143 points,
- **Charge** Monsieur le Maire de transmettre au SIEIL cette délibération pour prise en compte du nombre exact de points lumineux.

**Délibération 2021 03 02-08**

**SAUR Compte de Gestion Service Assainissement 2020**

Monsieur le Maire présente le compte de gestion du service assainissement de la SAUR pour l'année 2020.

Celui-ci est à disposition des élus auprès du secrétariat de mairie.

Il convient de l'approuver.

Il expose les montants 2020 issus de ce rapport.

Le montant de la part communale 2020 reversée, s'élève à 51 587.09 € reçu en 2 acomptes.

Il reste un reliquat à percevoir de 6 422.88 € au 01/07/2021.

Le montant des impayés des années antérieures et ceux de l'année 2020 s'élève à 4 313,97 €.

Le montant des impayés recouvrés sur les années antérieures s'élève à 3 403,24 €.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité**

- **Approuve** le compte de gestion du service assainissement de la SAUR pour 2020,
- **Charge** Monsieur le Maire du bon aboutissement de la présente délibération.

**Contrat local de santé – Pays du Chinonais**

Monsieur le Maire fait part d'un courrier reçu du Pays du Chinonais concernant le deuxième Contrat Local de Santé.

Le CLS, introduit par la loi Hôpital, Patients, Santé et Territoires, est l'instrument de consolidation de partenariat local sur les questions de santé dans ses différentes composantes. Il a pour objectif principal de réduire les inégalités sociales et territoriales de santé :

- En garantissant l'adéquation des actions proposées par les partenaires du territoire,
- En diffusant largement les actions existantes sur le territoire,
- En développant des actions de santé sur des thématiques variées,
- En nouant des liens forts avec les élus

Afin de créer une dynamique de territoire favorable à l'accès à la santé pour tous, il semble très intéressant de nommer des élus "référents santé" sur les communes de ce Contrat Local de Santé - Pays du Chinonais.

Ces référents santé deviendraient les interlocuteurs relais privilégiés de l'animatrice du CLS pour les communes. Leurs missions pourraient être les suivantes :

- Apporter une expertise (ex : retour d'expérience sur la situation sanitaire COVID)
- Actualiser le diagnostic local de santé par le repérage des nouveaux besoins en santé des habitants
- Proposer de nouvelles orientations en matière d'actions
- Solliciter l'animatrice du CLS pour toutes les questions relatives à la santé

- Demander de l'aide et/ou de l'accompagnement à l'animatrice CLS dans la réalisation et la mise en place de projets et d'actions en santé portés par la commune
- Informer les habitants des actions de santé du territoire
- Communiquer sur les attentes et les besoins des élus locaux
- Participer à certains groupes de travail du CLS.

L'animatrice pourra ainsi devenir la conseillère et la personne relais des territoires en lien avec la DDARS sur toutes les questions d'organisation et de santé du système. Elle apporterait également son expertise, et des informations régulières sur les actions déjà mises en œuvre sur le territoire.

Un comité d'élus référents santé peut également se mettre en place. Ce dernier deviendrait une instance de mobilisation et de consultation du CLS. Il permettrait de travailler l'implication concrète des élus du territoire et de faciliter l'articulation des politiques de santé, en assurant une cohérence sur l'ensemble de ce même territoire.

Les élus s'entendent sur le fait qu'il y a un réel problème quant au nombre de praticiens exerçant sur le Richelais (médecin, kiné...). Monsieur le Maire précise que le Richelais est passé en zone prioritaire, ce qui permet aux professionnels de santé de bénéficier de conditions financières avantageuses lors de leur installation. La communauté de communes s'est saisie du dossier afin de trouver des solutions au manque de professionnels de santé sur son territoire.

Monsieur le Maire demande si un élu serait intéressé pour devenir Elu référent de Chaveignes.

M. Raymond Lambeseur se propose pour être élu référent de Chaveignes, car il est déjà membre de la commission service à la population de la CCTVV.

### **Délibération 2021 03 02-09**

**Décisions du Maire dans le cadre des délégations accordées par Délibération N° 2020 05 26-07 du 26 mai 2020 au titre de l'article L 2122.22 du CGCT : Informations aux élus**

#### **Urbanisme :**

DIA 037 065 21 20001 : Non préemption pour la vente d'un immeuble 3, Chemin du 19 Mars

DIA 037 065 21 20002 : Non préemption pour la vente d'un immeuble 30, Rue de Champvent

CU a) 037 065 21 20001 : Pour mutation d'un immeuble 3, Rue Chemin du 19 Mars

CU a) 037 065 21 20002 : Pour mutation d'un immeuble 30, Rue de Champvent

DP 037 065 21 20001 : Pour travaux de réaménagement d'un local, au 27, Route de Tours

DP 037 065 21 20002 : Pour pose de fenêtres et châssis de toit 30, Rue de Champvent

DP 037 065 21 20003 : Pour changement de destination d'un bâtiment 30, Rue de Champvent

DP 037 065 21 20004 : Pour pose d'un préau au 6, Avenue Le Sablon

DP 037 065 21 20005 : Pour changement de fenêtres au 3, Chemin Route de Tours

DP 037 065 21 20007 : Pour réfection de toiture au 1, Grand Mont

#### **Questions et informations diverses :**

**ONF : Rendez-vous du 26/02/2021 :** L'ONF a présenté le programme de travaux de régénération des bois communaux. Cette proposition laisse la possibilité à une diversité d'essences d'arbres. Il conviendra de choisir quel type d'arbre la commune veut replanter (pins maritimes ou robiniers). Un montant a été budgété tant pour les travaux que pour la vente des peupliers. Le but étant que la vente couvre les travaux et génère même du bénéfice si possible.

Commission finances du 01/03/2021 : La commission a étudié le projet de budget avec le Conseiller aux Décideurs Locaux (Trésorier). Les différents projets d'investissements ainsi que les dépenses courantes et recettes de fonctionnement ont été prévus. Les résultats 2020 sont bons. Le vote des différents budgets aura lieu le mardi 23 mars à 19h30.

SIEIL : Les élus ont reçu en amont de cette réunion le compte rendu de Monsieur Lambeseur pour la réunion du 9 février 2021. Le courrier du SIEIL sur le projet Hercule de réorganisation d'EDF en 3 unités distinctes est présenté. Quels impacts sur les coûts d'électricité pour les habitants ? gestion privée ?...

Covid : M. le Maire appelle à beaucoup de vigilance et au respect des mesures sanitaires. Il évoque le problème des rendez-vous sur le centre de vaccination de Chinon dû au manque de vaccins. Les collectivités sont relancées régulièrement pour la mise en place de centres de vaccination au niveau local. M. le Maire précise que les élus sont d'accord mais que sans vaccins, c'est plus compliqué.

Info passée par rapport au centre de dépistage de Richelieu remis en activité depuis le 2 mars 2021.

Ne pas hésiter à faire remonter les difficultés des personnes dans le besoin.

Route de Locanne : Monsieur le maire informe du passage du géomètre afin de déterminer les limites du domaine public sur cette route. L'axe de la route ne serait plus une référence « juste » pour délimiter des propriétés. Le pré-rapport du géomètre, en fonction de nouvelles références juridiques et d'une jurisprudence « nouvelle aussi », montre des limites disparates tout le long, entre cadastre, relevés de propriétés et bornages précédents. Des piquets bleus ont été posés afin de mieux se rendre compte de cette limite.

Les élus demandent s'il n'est pas possible de s'adresser directement au cadastre pour plus de précision. Un procès-verbal de délimitation de la propriété des personnes publiques a été établi. Affaire à suivre.

#### **Tour de table :**

\* Mme Manceau a participé à une réunion du PNR. Le budget est déficitaire. La cotisation des communes et de la CCTVV devrait augmenter. Pour info, la part communale par habitant est de 1,15 € en 2021. Le Parc accompagne entre autres, les projets liés au patrimoine et au développement durable des établissements scolaires du territoire. Les membres du réseau éducatif interviennent en classe, autour de l'école, sur des sites naturels, paysagers ou bâtis. Chaque année, près de 200 classes (soit environ 5000 élèves) bénéficient de ces animations.

Urbanisme : A la CCTVV, l'intervention d'un assistant juridique en urbanisme pourrait traiter les recours du PLUi, appuyer les services dans sa gestion et relire le document d'urbanisme. Un suivi dans l'évolution du PLUi sera réalisé au vu des demandes émanant des communes (changement de destination), des particuliers et de professionnels.

\* Monsieur Montas fait part du passage de la Roue Tourangelle le dimanche 4 avril 2021 sur le territoire de Chaveignes. c'est le même circuit que l'an passé. Le prix cycliste de Chaveignes aura lui aussi lieu le 25 avril prochain. Appel aux signaleurs bénévoles afin de compléter l'équipe existante.

\* Mme Méron fait part d'une information du syndicat de la Manse concernant les ZNT (Zones de Non Traitement) qui a été élargie le long des cours d'eau.

De plus une enquête publique est ouverte depuis le 1<sup>er</sup> mars jusqu'au 31 mars, à la mairie de Champigny sur Veude concernant une déclaration d'intérêt général pour mise en œuvre d'un programme de travaux de restauration des milieux aquatiques et des zones humides et d'une demande d'autorisation environnementale pour faire des travaux sur les bassins versants de la rive gauche de la Vienne et affluents (Veude, Mable...). A l'issue de l'enquête le conseil municipal devra émettre un avis et les Préfètes de la Vienne et de l'Indre-et-Loire prendront un arrêté. Le commissaire enquêteur sera présent à Marigny-Marmande le jeudi 11 mars de 9h à 12h, à Saint Gervais les 3 clochers le vendredi 19 mars de 14h à 17h et à Prinçay le mardi 30 mars de 14h à 17h.

\* Les élus discutent de la fibre et de l'avancée des travaux. Certains secteurs ont déjà les lignes de déployer, d'autres pas. Mme Jean demande ce qu'il advient des travaux au Moulin de Thuet. Ils sont stoppés car il convient de refaire la ligne pour la traversée de la Veude et éviter ainsi d'avoir des poteaux en façade du moulin.

Sur l'ensemble de la commune, il n'y aura pratiquement plus d'implantation de nouveaux poteaux.

\* Les gens du voyage qui s'étaient installés au stade sont repartis aussitôt. Les services d'Enedis ont été contactés afin de trouver une solution définitive à l'alimentation du coffret situé à l'ancien stade.

\* M. Lambeseur s'est rendu avec un maçon, Avenue de la coupure du Parc, pour un problème d'évacuation des eaux pluviales d'un riverain.

\* Mme Arnault fait part qu'un conteneur noir Allée de Verrières a disparu. Cela a été signalé au Smictom.

\* M. Ribot en profite pour signaler un problème de conteneur au carrefour de la RD 20 : Grand Mont - Moulin Pinsard - La Varenne, les conteneurs débordent toutes les semaines.

\* M. Plana a participé aux réunions de la commission Tourisme de la CCTVV. Le tourisme est à l'arrêt. Certaines communes se sentent oubliées dans leur promotion par l'Office du Tourisme.

\* Mme Dieu-Courrèges propose de réfléchir au Chaveignes Contact : Faut-il annoncer les festivités malgré les incertitudes sanitaires ? Ces dernières seront annoncées « sous réserve sanitaire ». Le bus du numérique initialement prévu début mai est reporté.

\* M. le Maire fait état de l'augmentation des budgets communautaires et ce dans tous les domaines, notamment celui des ordures ménagères. Ceci est principalement dû au coût du transport des déchets, des remises aux normes des déchèteries et du tri. Il y a aussi plus d'impayés car la CCTVV est à la redevance des ordures ménagères. Cette dernière devra peut-être réfléchir au passage à la taxe. Système juste ou pas pour les administrés ? ... Elle est calculée sur le foncier bâti et non sur le service rendu. Les impayés ne seraient plus à la charge de la CCTVV et il n'y aurait plus de frais de gestion.

Prochaine réunion le mardi 23 mars 2021

La séance est levée à 22 h 10